



Dans ce Numéro :

- 1 - Comité d'Hygiène & Sécurité
- 2- Chèques cadeau 20 + 50 = 70 euros
- 3 - Les Négociations
- 4 - Les Projets en cours
- 5 - La Parole aux Salariés :
« Les Congés payés, comment ça marche ? »

1 - Le CHSCT

Depuis les dernières élections en avril les élus titulaires au Comité d'Entreprise et les Délégués du personnel doivent élire les 9 membres du CHSCT : Comité d'Hygiène & de Sécurité des Conditions de Travail.

La direction avait trouvé un compromis en organisant les élections dans chaque direction régionale afin d'éviter de déplacer plus de 350 personnes sur Paris juste pour un vote.

La CGT ayant enfin accepté de signer les élections auraient pu avoir lieu le 18 octobre.

C'est FO qui maintenant refuse de signer tant qu'Adrexo n'aura pas organisé de nouvelles élections DP dans une dizaine de dépôt où Fo aurait des candidats...

Suite dans le prochain numéro ...

2 - Chèque Cadeau Comité d'Entreprise

Avec la paye de septembre, chaque salarié ayant été embauché avant le 01/09/2005 a eu droit à un chèque cadeau de 20 euros.

Un autre chèque de 50 euros sera remis avant Noël à partir de la semaine 49) pour ceux qui ont été embauchés avant le 1^{er} décembre 2005.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, attendre et cumuler ces deux chèques.

3 - Les Négociations

Le 5 septembre une dernière réunion avec la direction a eu lieu à Paris qui s'est soldée par le passage en revue des « avancées » sans malheureusement obtenir beaucoup plus.

En résumé, nous avons obtenu :

- ♦ Prime d'ancienneté : + 6.5 %
- ♦ Forfait secteur : + 3 % (de 1.52 à 1.57)
- ♦ Taux horaire : + 3 % (de 8.03 à 8.27)

Ces augmentations ont été « imposées » à Adrexo par la Branche qui a fait évoluer la convention collective. Tout cela a déjà coûté très cher nous a précisé la direction !!!

Adrexo ne nous a accordé :

- ♦ Frais kilométriques : + 3 % (+ 1 centime)
- ♦ Equipiers : paiement $\frac{1}{4}$ h d'attente, temps de trajet dépôt/secteur y compris si rechargement.
- ♦ L'application du nouveau smic horaire sur les semaines 25 & 26 de juin.
Après vérification ces 2 semaines ont été payées au taux de 8.03 sur la fiche de paye de juillet. Un rattrapage est prévu sur la fiche de paye d'Octobre Mieux vaut tard que jamais !

Le 5 septembre, nous avons obtenu :

- ♦ Que désormais avec la feuille de route, s'imprime automatiquement le détail de la poignée (où figure le poids)
- ♦ Que soit supprimé le « pavé » incompréhensible, rajouté par la direction, avec les temps de distribution par types d'habitat et son remplacement par l'indication de la cadence appliquée par secteur en fonction du poids de la poignée que nous avons demandé.

Concernant les grilles de cadences (pubs) au delà de 500 g et jusque 1 kg, des pages jaunes et de l'adressé ce sont celles de la direction.

Demandez à votre chef de centre qu'elles soient affichées dans votre dépôt puisqu'elles ne sont pas dans la convention collective.

4 - Les Projets en cours

➤ **Les Cadences de Distribution**

La direction nous a informé qu'elle compte terminer le recensement des secteurs dont la cadence sera dégradée à la fin du 1^{er} trimestre 2007 !!!
En attendant sur les 3 000 secteurs déjà faits elle nous indique qu'elle **appliquerait** des cadences dégradées (entre la maxi et la mini) !!!

Or actuellement rien n'apparaît sur les feuilles de route. La CFDT a donc demandé à Adrexo de l'indiquer clairement. Affaire à suivre...

➤ **La Prime Qualité**

Une seconde réunion a eu lieu le 5 septembre dernier. Après en avoir défini les grandes lignes, le mode de calcul ... (elle devrait être payée au trimestre), la direction va tester le programme en informatique et nous le présenter afin de le valider et décider de la date de sa mise en application. (Début 2007 ?)

➤ **La suppression du forfait secteur au 1^{er} janvier 2007**

Un système est actuellement en test sur la région Sud Ouest (qui est devenue Adrexo Sud Ouest, une nouvelle société du groupe Spir suite au rachat d'une société locale).

La direction compte l'appliquer chez Adrexo s'il fonctionne. **La CFDT va demander aux salariés d'Adrexo Sud Ouest ce qu'ils en pensent.**

➤ **Machines à encarter**

Fin septembre (semaine 39) 5 machines pour encarter les pubs (pas les journaux) sont arrivées en test dans 5 dépôts : Lille, Paris, Marseille, Lyon et Bordeaux.
Le vendredi, les pubs seront encartées par les machines. Les distributeurs pourront dès le lundi matin partir du dépôt distribuer la poignée de pubs + le journal .

Le but : « garantir aux clients la fraîcheur de la distribution et réduire les délais. »

**Faites nous remonter vos impressions !
Votre avis nous intéresse.**

Vos représentants CFDT :

**Délégués du Personnel, Délégués Syndicaux, Comité d'Entreprise sont là pour vous aider.
N'hésitez pas à les contacter :**

Coordonnées de vos représentants ou du syndicat CFDT le plus proche de votre dépôt :

CFDT SF3C Postes et Distribution
64 rue de Saintonge 75 003 Paris
Tél : 01 40 29 82 00 Fax : 01 40 29 82 10
E mail : contact@cfdfs3c.org

5 - La Parole est donnée aux salariés d'Adrexo

Vous avez été nombreux à nous contacter. Dans les sujets évoqués une question est très souvent revenue :

Les Congés payés comment ça marche ?

Comme elle est d'actualité, nous avons choisie de la traiter dans ce numéro 2 .

On prend 10 % du cumul brut des salaires perçus entre le 1^{er} juin de l'année précédente et le 31 mai de l'année en cours (ou de la date d'entrée jusqu'à fin mai).

Avec la convention les congés de l'an dernier ont été payés jusqu'en juillet . Cette année on prendra 10% du brut depuis le 18 juillet 2005 jusque fin mai 2006.

Donc l'équivalent de 27.5 j de congés maxi pour les distributeurs au lieu de 30 (2.5 j x 12 mois) à prendre entre le 1^{er} juin 2006 et le 31 mai 2007, soit un peu moins de 5 semaines de distribution.

L'an prochain tous ceux qui auront travaillé du 1^{er} juin 2006 au 31 mai 2007 auront 30 j à prendre entre le 1^{er} juin 2007 et le 31 mai 2008 soit 5 semaines.

Les congés se calculent en jours ouvrables : du Lundi au Samedi soit 6 jours décomptés pour une semaine d'absence (même si vous ne travaillez que 2 jours dans la semaine).

Pour payer les congés on prend 10% du brut travaillé que l'on divise par le nombre de jours auquel chacun a droit et que l'on multiplie ensuite par le nombre de jours pris.

Attention !!! Les périodes de paye d'Adrexo se calculent de milieu de mois en milieu de mois mais pour les congés on compte en mois civil (du 1^{er} au 31)

Exemple :

Les congés pris du 14/08 au 10/09 ont été payés sur la fiche de paye de fin août pour la période du 14/08 au 31/08 et ceux du 01/09 au 10/09 seront payés avec la fiche de paye de fin septembre.

Pour nous contacter :

⇒ **Fabienne JUDE 06.14.77.75.57**
fabjude@numericable.fr

⇒ **François LEMIERRE 06.19.69.20.21**

**Sortie du Numéro 3 prévue en Décembre
Alors, posez nous vos questions
Nous y répondrons.**